

CONVENTION DE PRÊT MATERIEL

Je soussigné : _____

Représentant légal de : _____

Demeurant : _____

Téléphone : _____ Adresse mail : _____

Reconnaît avoir reçu, pour la saison _____, de la part de la Compagnie des Archers Villersois (Affiliation FFTA n°2578152), moyennant un chèque de caution de _____, une mallette contenant un arc avec viseur.

Je m'engage à :

- N'utiliser le matériel prêté que sur les lieux d'entraînements du club (terrain ou salle omnisports) aux horaires habituels (cf. article 5 du règlement intérieur) ou lors des concours auxquels je me serais préalablement inscrit,
- Restituer en état le matériel prêté **impérativement** au plus tard le _____, date à laquelle me sera rendu en contrepartie le chèque de caution.

Je décharge la Compagnie des Archers Villersois, représentée par son président, de toute responsabilité relative à une utilisation du matériel prêté en dehors de mon engagement ci-dessus.

Un arc étant considéré comme une arme, il sera transporté exclusivement dans sa mallette. Toute détérioration du matériel en dehors de l'utilisation habituelle sera à la charge de l'emprunteur.

Fait en deux exemplaires pour valoir ce que de droit à Villiers Saint Frédéric, le _____

L'emprunteur

Le Président



Yvelines
Conseil général

